



CAMPUS
COMMISSION FÉDÉRALE
OFFICIELS ARBITRAGE

2026

CERTIFICATIONS

OFFICIELS ARBITRAGE

Présentation

La Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA) annonce l'ouverture de la campagne de recrutement aux postes d'officiels d'arbitrage pour l'ensemble des disciplines sportives de la FFSG. La présente communication précise les modalités d'inscription et les conditions de participation à cette campagne, dont la date butoir des inscriptions est fixée au **31 janvier 2026**.

Principes & conditions

- L'inscription à la formation d'officiel d'arbitrage proposée par la CFOA est une démarche personnelle et volontaire.
- La certification 1er degré donne accès au grade RÉGIONAL dans une fonction d'arbitrage spécifique. Elle atteste la maîtrise des savoirs fondamentaux (institutionnels, techniques, règlementaires), ainsi que la capacité à analyser des situations d'arbitrage, à mobiliser les outils ou gestes adaptés, et à adopter des postures décisionnelles conformes aux exigences de la fonction.
- Les conditions d'éligibilité sont décrites dans la brochure DEVENIR OFFICIEL D'ARBITRAGE en vigueur et le REGLEMENT INTERIEUR DES OFFICIELS D'ARBITRAGE 2025.
- La procédure de pré-inscription est formée par le renseignement obligatoire du formulaire en ligne et l'envoi des attestations ou justificatifs requis **jusqu'au 31 JANVIER 2026**. Tout dossier incomplet, soumis hors délai ou ne remplissant pas les critères de sélection sera écarté.
- Le nombre de places disponibles pour la certification est limité. En cas de forte demande, les critères suivants guideront la CFOA dans la sélection des candidats :
 - Les candidats n'ayant jamais participé à une certification seront prioritaires.
 - Les besoins stratégiques ou opérationnels de la FFSG et des disciplines seront pris en compte, notamment les postes à pourvoir en priorité ou les missions nécessitant des compétences spécifiques.
 - Les candidats disposant d'une expérience significative dans une discipline sportive en lien avec la certification bénéficieront d'une attention particulière. Cela peut inclure le niveau de pratique, le palmarès, le statut de haut niveau etc.
 - Les candidats déjà certifiés dans une autre discipline et souhaitant élargir leurs compétences et leur polyvalence avec une nouvelle certification seront également valorisés.
- Après l'étape de candidature, le candidat est :
 - Soit refusé et donc non admissible,
 - Soit retenu et donc considéré comme admissible.
- Les candidats retenus seront convoqués pour une **réunion obligatoire d'intégration** officialisant leur cursus.
- La formation pratique peut commencer en même temps que la formation théorique.

- L'examen de certification de 1er degré doit être présenté dans un délai de 12 mois maximum après le début de la formation probatoire.
- La CFOA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation où l'effectif serait insuffisant ou de modifier, en cas de nécessité ou de force majeure, les horaires et le calendrier des sessions.
- Les candidatures dans plusieurs formations ne sont pas possibles.
- La présentation aux épreuves de certification et la prise en charge des frais du candidat pour l'examen final sont conditionnées :
 - à l'acceptation du dossier de candidature,
 - à la participation à la réunion d'intégration, aux cours à distance établis par les chargés de cours,
 - au suivi et à la validation de tous les modules du plan de formation,
 - au suivi des heures de pratique requises.

RAPPEL DES DÉLAIS DE CARENCE DES CERTIFICATIONS :

- En cas de deux échecs consécutifs à un des examens de certification, un intervalle de 24 mois entre la deuxième et la troisième tentative doit être observé.
- En cas de trois échecs consécutifs, un intervalle de 36 mois entre la troisième et quatrième tentative doit être observé.
- En cas de quatre échecs consécutifs, un intervalle de 48 mois entre la quatrième et cinquième tentative doit être observé.

Cursus

Le candidat doit assister à une **RÉUNION D'INTÉGRATION** à distance de 2 heures puis suivre une **FORMATION THÉORIQUE** au cours de laquelle des modules institutionnels, historiques, techniques et réglementaires lui seront dispensés sur une plateforme de formation à distance.

En complément de la formation théorique, une **FORMATION PRATIQUE** de 8 heures doit être accomplie à l'occasion d'une ou plusieurs compétitions placées sous l'égide de la FFSG.

Le suivi de la formation pratique est assuré au moyen d'un **PASSEPORT DE FORMATION** remis au candidat au début de son cursus. *(Il est à noter que l'accès aux sites des épreuves et des zones d'arbitrage se fait sur présentation du passeport de formation et demeure conditionné à l'autorisation de l'arbitre de l'épreuve).*

La formation pratique peut commencer en même temps que la formation théorique.

Pour accompagner les candidats dans leur apprentissage, au minimum deux cours sont tenus à mi-parcours et avant les examens et sont organisés par les chargés de cours.

Les **FORMATIONS THÉORIQUES** et **PRATIQUES** ainsi que les **COURS** sont sanctionnés par un **EXAMEN DE CERTIFICATION 1^{ER} DEGRÉ**, passé dans les douze (12) mois après le début du cursus.

Déroulement de la formation

ÉTAPE 1	RÉUNION D'INTÉGRATION
	2 HEURES
	VISIOCONFÉRENCE
ÉTAPE 2	FORMATION THÉORIQUE
	SUR 6 MOIS
	PLATEFORME ENSEIGNEMENT A DISTANCE
ÉTAPE 3	FORMATION PRATIQUE
	8 HEURES MINIMUM
	AU COURS DE COMPÉTITIONS SUR PRÉSENTATION DU PASSEPORT FORMATION
ÉTAPE 4	COURS DE MI-PARCOURS
	2 HEURES PAR COURS
	VISIOCONFÉRENCE
ÉTAPE 5	RÉUNION DE PRÉPARATION D'EXAMEN
	2 HEURES
	VISIOCONFÉRENCE
ÉTAPE 6	EXAMEN DE CERTIFICATION 1^{er} DEGRÉ
	1 à 2 JOURS
	SALLES D'EXAMENS

Certification : Sujets et modalités des épreuves

Les examens visent à contrôler les connaissances des candidats sur :

- les spécificités de la discipline choisie : documents, communications, circulaires, manuels et règlements sportifs nationaux et internationaux en vigueur ;
- les connaissances générales (modules du tronc commun portant sur l'organisation du sport en France, l'organisation et la vie de la FFSG, l'histoire des Sports de Glace, les droits, les devoirs, les obligations et la conduite des officiels d'arbitrage).

L'épreuve pratique s'appuie sur les activités du candidat au cours de sa formation pratique et doit permettre de vérifier :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, à l'environnement sportif et arbitral,
- les compétences du candidat liées à sa formation,
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des gestes, des sténographies, des outils et techniques de communication, la capacité d'analyser des situations tout en adoptant les postures ou prises de décisions adéquates.

Conditions de Préinscription

Pré-requis

- Répondre aux critères d'éligibilité du poste visé et aux conditions d'admission,
- Avoir 18 ans à la date de clôture des inscriptions (21 ans pour certains postes),
- Résider en France,
- Être titulaire d'une licence fédérale encadrement en cours de validité tout au long du cursus (un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L.212-9 du Code du sport sera effectué),
- Signer la lettre d'engagement du candidat,
- Être en possession d'une qualification aux " premiers secours " (*telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile " prévention et secours civique de niveau 1 " ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent ou fournir la preuve d'une inscription à un centre*),
- Être disponible les 12 et 13 septembre 2026.

Documents à fournir

- **Formulaire de pré-inscription** (remplissable en ligne),
- **Lettre de motivation** (au format PDF),
- **Lettre d'engagement du candidat** (au format PDF),
- **Photo d'identité** en couleur une taille inférieure à 1Mo (au format JPEG),
- **Copie recto/verso de la Carte Nationale d'identité ou du passeport valide** (au format PDF),
- **Attestation de formation aux gestes de premiers secours** (au format PDF),

Pièce complémentaire si applicable :

- **Attestation d'inscription sur les listes ministérielles de haut niveau** (au format PDF).

Une fois le dossier d'inscription validé, le candidat sélectionné devra établir son ordre de virement au plus tard le 15 février 2026 en utilisant les informations qui lui seront communiquées par la CFOA.

Récapitulatif des étapes

Étape 1

- Remplir le formulaire en ligne (DATE LIMITE : LE 31 JANVIER 2026)

Étape 2

- Envoyer les pièces du dossier à l'adresse **FORMATION@FFSG-CAMPUS.ORG**
 - Lettre de motivation (au format PDF),
 - Lettre d'engagement du candidat dûment complétée et signée
 - Photo d'identité en couleur, taille <1Mo (au format JPEG),
 - Copie recto/verso de la Carte Nationale d'identité ou du passeport valide (au format PDF),
 - Attestation de formation aux gestes de premiers secours (au format PDF),
 - Si applicable : Attestation d'inscription sur les listes ministérielles HN

- DATE LIMITE DE DÉPÔT : LE 31 JANVIER 2026

Étape 3

SOUS RESERVE D'ACCEPTATION DU DOSSIER ET DE SÉLECTION

- Établir un ordre de virement bancaire
- DATE LIMITE DE VIREMENT : LE 15 FEVRIER 2026

Étape 4

- Accès aux cours et début formation pratique

Étape 5

- Examens de certification : 12 et 13 SEPTEMBRE 2026

Frais d'inscription et modalités financières

Frais d'inscription à la charge des candidats : 100€ (à régler par virement bancaire selon les modalités communiquées ultérieurement par la CFOA).

Les frais d'inscription sont offerts si le candidat figure déjà sur les listes des officiels d'arbitrage à un autre poste depuis au moins 2 saisons et satisfait ses obligations de quotas dans tous les postes déjà occupés.

Le candidat a la possibilité de se rétracter jusqu'à 15 jours après la réunion d'intégration. Après cette date, un désistement ou un renvoi pour manquement ou absence de suivi de cours de ma part ne donnera droit à aucun remboursement des frais d'inscription.

Formation théorique

Les frais administratifs et les coûts pédagogiques (passeport de formation, frais postaux, coût des plateformes de formation à distance, licences logicielles, frais des formateurs et examinateurs, etc.) **sont pris en charge par la CFOA.**

Formation pratique

Durée : 8 heures

Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de repas **ne sont pas pris en charge par la CFOA pour la formation pratique** et demeurent à la charge du candidat comme part contributive à son cursus de formation.

Les candidats sont invités à étudier avec leur club, leur tuteur ou leur CROA les opportunités de participation à la compétition la plus proche pour eux dans le but de limiter les frais inhérents à cette étape obligatoire de leur formation.

Il est rappelé qu'ils peuvent étudier avec leur club, leur comité départemental ou leur ligue régionale les solutions éventuelles de financement total ou partiel de leur engagement bénévole.

Examen de certification 1er degré

Les frais administratifs (comptes d'accès par candidat à la plateforme CAMPUS, licences logicielles, frais de formateurs, examinateurs, locations de salle de classe et de tout autre équipement ou installation etc.) sont **pris en charge par la CFOA.**

Les différents frais inhérents à la participation aux examens sont **pris en charge par la CFOA** selon les modalités suivantes et en application du barème fédéral en vigueur à la date des sessions :

- **frais de voyage aller/retour des candidats,**
- **repas,**
- **hébergement en chambre double (2 candidats par chambre)***

**Possibilité de réserver une chambre individuelle à la charge du demandeur, sous réserve de disponibilité auprès de l'établissement et sur demande préalable.*

Contacts et Informations

Dates des examens

Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026

Lieu des examens

CAP EVENTS
Rue de Rennes
35510 Cesson-Sévigné
<https://www.seminaires-capevents.com>

Contacts

Pour toute question concernant les préinscriptions ou le déroulement des formations et des examens, contactez :

- **Responsable formation CFOA :** Loïc COSNUAU
- Courriel : formation@ffsg-campus.org
- Téléphone : 06 11 49 40 68

DOCUMENTS & FORMULAIRES

Retrouvez tous les documents et formulaires nécessaires via les liens suivants :

[Formulaire de pré-inscription en ligne](#)

[Brochure "Devenir Officiel d'Arbitrage"](#)

[Règlement intérieur des Officiels d'Arbitrage](#)

[Charte d'éthique et de déontologie](#)

[Lettre d'engagement du candidat](#)



CAMPUS
COMMISSION FÉDÉRALE
OFFICIELS ARBITRAGE